

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2017 à 18 HEURES**

Date de convocation : 5 avril 2017  
Nombre de Membre en exercice : 10  
Nombre de Membre présents : 9  
Nombre de votants : 9

L'an deux mille dix-sept, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIVRY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHABERT Gérard, Maire, dans la salle du conseil municipal.

*Présents* : M. AMIOT Bruno, Mme BAGNARD Florence, MM. BONTÉ Gérard, CHABERT Gérard, CHAUFFARD Benoit, CLÉRIOT Jean-Pierre, Mmes LANDRE Mélanie (arrivée à 18h15), NAULOT Patricia, M. MURER Alain,  
*Absent excusé* : M. CHARLES Claude

Le nombre de conseillers présents étant de neuf, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire déclare donc la présente séance ouverte à 18 h.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.212.5 du CGCT, le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme NAULOT Patricia, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur CHABERT, Maire, quitte la salle pour la délibération suivante. Monsieur CHAUFFARD, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence de la réunion. Le nombre de conseillers étant de 8, le quorum est atteint, le conseil peut délibérer.

**Délibération n°2017/05 – Budget principal COMMUNE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Gérard CHABERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés	12 175.96			173 609.74	12 175.96	173 609.74
Opérations de l'exercice	50 859.01	57 387.21	156 853.34	203 751.20	207 712.35	261 138.41
<b>TOTAUX</b>	<b>63 034.97</b>	<b>57 387.21</b>	<b>156 853.34</b>	<b>377 360.94</b>	<b>219 888.31</b>	<b>434 748.15</b>
Résultats de clôture	5 647.76			220 507.60		214 859.84
Restes à réaliser	10 000	11 366			10 000	11 366
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>15 647.76</b>	<b>11 366</b>		<b>220 507.60</b>	<b>10 000</b>	<b>226 225.84</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>4 281.76</b>			<b>220 507.60</b>		<b>216 225.84</b>

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur CHABERT réintègre la salle et reprend la présidence de l'assemblée.

**Délibération n°2017/06 – Budget principal COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016****Le Conseil municipal,**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,



# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017 à 18 HEURES

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations paraissent régulières et justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

## Délibération n°2017/07 – Budget principal COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016, ainsi que suit :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.....	+ 46 897,86
Résultat antérieur reporté.....	+ 173 609,74
Résultat à affecter	+ 220 507,60
Solde exécution investissement 2016.....	-5 647,76 (Imputation au cpte 001)
Solde des RAR investissement 2016.....	. - 10 000
Solde des RAR investissement 2016.....	. + 11 366
Besoin de financement	4 281,76
Affectation du résultat.....	+ 4 281,76 (Imputation au cpte 1068)
Report excédent en fonctionnement.....	+ 216 225,84 (Imputation au cpte 002)

## Délibération n°2017/08 – Taux d'imposition taxes directes locales pour 2017

**Le Conseil municipal,**

VU l'état de notification n° 1259 COM des taux d'imposition et les bases d'imposition prévisionnelles de 2017,

Après examen du projet de budget communal pour 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE à l'unanimité de maintenir pour l'exercice 2016, les taux en vigueur à savoir :

Désignation des taxes	Taux 2016	Taux 2017	Base imposition prévisionnelle	Produit attendu
Taxe d'habitation	18,18 %	18,18 %	272 000	49 450
Foncier bâti	12,85 %	12,85 %	214 700	27 589
Foncier non bâti	42,14 %	42,14 %	9 800	4 130
<b>TOTAL</b>				<b>81 169</b>

## Délibération n°2017/09 – Budget principal COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et ses articles L 2311-1 à 2342-2,

Expose à l'assemblée délibérante, le projet de budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2016.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2017 à 18 HEURES**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal  
ADOpte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	328 300.44	100 896.76	429 197.20
Recettes	433 117.87	100 896.76	534 014.60

**Délibération n°2017/10 – Durée amortissements subventions ETUDE BAC**

Le Maire propose au conseil municipal d'amortir les subventions reçues concernant l'étude BAC sur un an (année 2017).  
Les montants sont inscrits au budget 2017.

Section de fonctionnement

compte	Désignation	Montant
<b>RECETTES</b>		
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	11 277 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>11 277 €</b>

Section d'investissement

compte	Désignation	Montant
<b>DEPENSES</b>		
13912	Subvention transférable au compte de résultat - régions	1 410 €
13916	Subvention transférable au compte de résultat - autres	9 867 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>11 277 €</b>

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE cette décision.*

**Délibération n°2017/11 – demandes de subventions**

Le Maire,

- présente aux Conseillers municipaux, les demandes de subvention reçue en mairie (UNA, CFA)
- invite les Conseillers à statuer.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :*

- **ACCORDE** une subvention de 100 € à l'association UNA
- **ACCORDE** une subvention de 100 € au CFA,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget primitif 2017.

**Opération entretien village**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'employé communal a quitté ses fonctions le 31 mars 2017. Il est nécessaire de réfléchir aux moyens à mettre en place pour entretenir le village car le tracteur est en réparation (nous sommes dans l'attente du montant des réparations) et nous avons dû faire appel à une entreprise pour l'entretien et la tonte du Pâtis.

**Questions et informations diverses.**

Aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 45